

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 18 MAI 2016

Glyphosate

Bruxelles doit enterrer cet herbicide

Les 18 et 19 mai 2016, les Etats membres de l'Union européenne doivent voter une nouvelle autorisation du glyphosate, la substance active du fameux Roundup. En mars 2015, cette molécule avait été classée "cancérogène probable pour l'homme" par le Centre international de recherche contre le cancer (CIRC). FNE demande son interdiction.

Un herbicide largement utilisé

Le glyphosate est l'une des molécules actives de l'herbicide le plus vendu au monde: le Roundup de l'entreprise Monsanto. Une fois répandue par les agriculteurs et les particuliers, elle se retrouve partout dans l'environnement, nos aliments et, au bout de la chaîne, dans notre corps. En 2011, une étude du CGDD (MEDDE) basée sur des prélèvements en milieu aquatique avait retrouvé le glyphosate dans plus de 60% des cours d'eau français.

Une cinquantaine de députés du Parlement européen ont récemment fait réaliser un test d'urine avec des résultats qui font froid dans le dos : alors que tous les eurodéputés présentaient une teneur importante de glyphosate dans leur urine, certains résultats dépassaient 35 fois le seuil de potabilité de l'eau.

Un herbicide particulièrement dangereux

L'herbicide Roundup est dangereux pour la santé humaine. En mars 2015 le glyphosate a été classé "cancérogène probable pour l'homme" par le Centre international de recherche contre le cancer (CIRC). Le glyphosate pourrait par ailleurs agir comme un perturbateur endocrinien impactant négativement la fertilité masculine avec des conséquences économiques importantes. Les perturbateurs endocriniens représentent une dépense de 4 milliards d'euros par an au système de santé français.

FNE invite donc à interpréter avec réserve les conclusions du rapport de l'ONU du lundi 16 mai annonçant qu'il est "peu probable" que l'ingestion de quantités limitées le glyphosate cause des cancers, car notre



exposition au glyphosate n'est pas forcément limitée dans le temps, produit des effets sur plusieurs générations et ne se réduit pas à la seule ingestion alimentaire.

Des alternatives existent

Les alternatives aux herbicides sont nombreuses. L'agro-écologie regorge de solutions qu'il faudrait diffuser largement, comme la rotation des cultures permet d'éviter de sélectionner des plantes adventices (« mauvaises » herbes). L'usage d'herbicides peut aussi être remplacé par le travail du sol et le désherbage mécanique.

En l'absence de certitude scientifique sur l'impact de cette substance sur la santé publique, le principe de précaution doit s'appliquer. Cependant, la Commission Européenne propose de renouveler l'autorisation de mise sur le marché du glyphosate pour une durée de 10 ans, sans aucune restriction et avec une limite d'exposition plus élevée que précédemment. La proposition de la Commission permet également aux industries de déroger à la transmission de certaines données légalement nécessaires.

FNE demande aux Etats membres, et à la France en particulier, de voter contre la nouvelle autorisation du glyphosate.

Le règlement européen sur les pesticides de 2009 (1107/2009) demande à ce que les substances actives pouvant causer des cancers soient interdites. Cette réglementation doit être respectée afin d'assurer la protection de l'environnement et de la santé publique.

Pour Denez L'Hostis, président de FNE : « Les institutions européennes doivent servir l'intérêt général et interdire cette molécule dangereuse pour l'environnement et la santé humaine, et pas céder une fois de plus au poids des lobbys. »

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3000 associations, regroupées au sein de 80 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Retrouvez-nous sur fne.asso.fr, Facebook et Twitter (@FNEasso).